



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2022-488

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public délivrée à « L'Onde Théâtre Centre d'Art » pour l'installation d'une terrasse.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-1-3,

VU la demande de Monsieur Joël GUNZBURGER, représentant de « L'Onde Théâtre Centre d'Art »,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Joël GUNZBURGER, représentant de « L'Onde Théâtre Centre d'Art », sis 8 bis avenue Louis Breguet à Vélizy-Villacoublay, d'obtenir une autorisation annuelle d'occupation du domaine public pour l'année 2022 en vue de l'installation d'une terrasse,

CONSIDÉRANT que l'emplacement, objet de la demande d'occupation, du fait de sa disposition ne peut qu'être occupé par « L'Onde Théâtre Centre d'Art » en vue de mettre une terrasse, il n'y a pas lieu de réaliser une procédure de mise en concurrence et de publicité préalable,

ARRÊTE

Article 1 : « L'Onde Théâtre Centre d'Art » est autorisé à installer une terrasse ouverte pour l'année 2022 sur le domaine public, selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : « L'Onde Théâtre Centre d'Art » occupera le domaine public à titre gracieux pour la terrasse ouverte délimitée selon le plan annexé.

Article 3 : l'autorisation est délivrée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 inclus.

Article 4 : il est interdit de tracer au sol l'emplacement ; les lieux doivent être remis en état et nettoyés chaque jour et l'activité ne doit en aucun cas engendrer une gêne au voisinage et au libre accès des personnes sur le domaine public ; la pose d'affiche publicitaire est interdite.

Article 5 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa notification. Le demandeur peut également contester la légalité

Pour toute correspondance :

M. le Maire - Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville - BP 50 051 - 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 - Fax: 01 34 50 40 92 - relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

de la décision dans les deux mois suivant la notification de l'arrêté par un recours gracieux ou hiérarchique.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 01/09/2022

Notifié le,
Joël GUNZBURGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220914-ARR_2022_488-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

acte affiché du 14/09/2022 au 17/11/2022